Genève, le 25 mai 2023 Aux représentantes et représentants des médias

Communiqué de presse du département de la sécurité, de la population et de la santé

Des années de travail aboutissent à l'adoption d'une nouvelle planification pénitentiaire et à la réforme de Champ-Dollon

Après des années de travail, Genève s'est dotée d'une planification pénitentiaire permettant de répondre à ses besoins en termes d'infrastructures et de déployer ainsi pleinement le concept de réinsertion et de désistance de l'office cantonal de la détention. En parallèle, la réforme de Champ-Dollon est en marche. Elle poursuit le même objectif d'améliorer la resocialisation des personnes détenues et, plus généralement, d'améliorer les conditions de détention de celles-ci.

"L'intention est là et elle est claire: Genève doit faire face à ses responsabilités. En adoptant la loi sur la planification pénitentiaire (LPPen), mais aussi la stratégie pénitentiaire et le plan directeur des infrastructures qui l'accompagnent, le précédent Grand Conseil a effectué un geste politique fort et donné un gage de confiance aux collaborateurs actifs dans la chaîne sécuritaire", s'est réjoui M. Mauro Poggia, conseiller d'Etat chargé du département de la sécurité, de la population et de la santé (DSPS), lors d'une conférence de presse tenue jeudi matin 25 mai 2023. Il était accompagné de MM. Claude Bettex, nouveau directeur général de l'office cantonal de la détention (OCD), et Hakim Mokhtar, directeur de Champ-Dollon depuis le 1er mai, qui ont fait le point sur la réforme de la prison, entamée début 2020.

La loi sur la planification pénitentiaire stipule en particulier que Genève doit disposer d'établissements de détention adaptés, en quantité et en qualité suffisantes, pour assurer une prise en charge adéquate des personnes détenues. Elle ancre le besoin de construire de nouveaux établissements et de rénover ceux qui doivent l'être, afin notamment de permettre de déployer complètement le concept de réinsertion et de désistance de l'OCD.

Ainsi, la prison de Champ-Dollon sera détruite. En lieu et place, un nouveau bâtiment de 300 places sera construit pour la détention avant jugement des hommes. L'actuel établissement de La Brenaz (168 places) sera quant à lui agrandi de 352 nouvelles places pour l'exécution de peine des hommes, toujours sur le site carcéral de Puplinge. Les infrastructures dévolues aux mineurs et à la détention administrative ne sont pas oubliées.

"Nous avons bien entendu les souhaits du parlement, en prévoyant également des infrastructures pour les femmes distinctes de celles pour les hommes, tant en détention avant jugement qu'en exécution de peine. Les détenues bénéficieront ainsi de conditions de détention et de prise en charge identiques à celle des hommes. De même, un nouvel édifice de 15 places sera bâti à côté de Curabilis pour accueillir les jeunes adultes de moins de 25 ans condamnés à une mesure thérapeutique (art. 61 du Code pénal)", insiste Mauro Poggia. Dans le même temps, des actions seront entreprises en vue d'augmenter le nombre de personnes exécutant leur peine sous une forme alternative (surveillance électronique.

semi-détention ou travail d'intérêt général).

Champ-Dollon: la réforme est en route

M. Claude Bettex, directeur général de l'OCD depuis le 1er mai 2023, mais auparavant directeur a.i. de Champ-Dollon, est revenu sur les mesures déjà prises dans le cadre de la Réforme 1122, entreprise sous son règne après la suspension du projet Ambition. "Les repas en commun ont été réintroduits dans l'aile est de la prison depuis le 1er février 2023, se félicite M. Bettex, rappelant que ceux-ci avaient été supprimés depuis les émeutes de 2014 et jamais réintroduits depuis. Nous transférons progressivement dans cette même aile est les détenus en exécution de peine, afin de leur offrir des conditions de détention se rapprochant davantage de ce régime. Depuis janvier 2023, la proportion de détenus en exécution de peine à l'aile est est passée de 25% à 79%", étaie M. Bettex. D'autres mesures organisationnelles concernant le personnel ont également été mises en œuvre, faisant passer le taux de satisfaction au travail de 18% à 45% en six mois.

Les mesures à venir sont détaillées par le nouveau directeur de Champ-Dollon, M. Hakim Mokhtar: "Les repas en commun ont été réintroduits en test dans une partie de l'aile sud depuis le 1er mai; ils seront proposés aux femmes dès la mi-juin et dans tous les étages de l'aile sud dès juillet. Nous prévoyons d'installer rapidement quatre, voire six cabines téléphoniques dans l'aile est (qui s'ajoutent aux trois cabines aujourd'hui disponibles pour tout l'établissement), de même que des parloirs à distance (de type "Skype"). Nous entendons aménager certaines petites salles de l'aile sud pour proposer des activités communes et des formations, dont certaines deviendront mixtes." Le directeur annonce également une prochaine augmentation du nombre de parloirs familiaux, en introduisant de nouveaux créneaux horaires le dimanche matin. A moyen terme enfin, sont envisagées l'organisation d'ateliers thérapeutiques et la création d'une unité pour personnes vulnérables.

"Tant l'adoption de la loi sur la planification pénitentiaire que la réforme en cours de Champ-Dollon sont le fruit de plusieurs années de travail. Il s'agit bien sûr d'un résultat d'étape. Le chemin qui mènera à l'aboutissement de ces ambitieux projets sera encore long. Mais le processus est clairement engagé", conclut M. Mauro Poggia.

Présentation diaporama

Pour toute information complémentaire (médias uniquement): M. Mauro Poggia, conseiller d'Etat, en contactant M. Laurent Paoliello, directeur de la coopération et de la communication, DSPS, T. +41 79 935 86 75.